

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 22
En Exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 05 mars à 17h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle des fêtes de Richelieu sous la présidence de **Monsieur Gilles MORTIER**

Date de convocation : 16/02/2024

PRESENTS :

Mme Isabelle RAIMOND PAVERO - Mme Sophie LAGREE –
Mme Aurélie ROCHER - Mme Florence BOULLIER – M. Gilles MORTIER
M. Didier GODOY – M. Denis MOUTARDIER – M. Vincent NAULET – M. Christian PIMBERT
– M. Serge MOREAU – M. Thierry BRUNET –
M. Pascal BLANCHARD – M. Michel CHAMPIGNY –
M. Etienne MARTEGOUTTE – M. Denis FOUCHE

OBJET :

**Renouvellement
ligne de
trésorerie**

Absents excusés avec procuration :

M. Christophe BAUDRY représenté par M. Vincent NAULET
M. Francis DESBOURDES représenté par M. Pascal BLANCHARD
M. Jean Luc DUPONT représenté par M. Denis FOUCHE
M. Claude BORDIER représenté par M. Gilles MORTIER

Absents excusés :

Mme Nadège ARNAULT

Absents :

M. Laurent RAINEAU – M. Franck CHARTIER

Monsieur Gilles MORTIER, Président du Pays du Chinonais informe le Comité Syndical qu'il convient d'anticiper sur le besoin d'une ligne de trésorerie. Une proposition de renouvellement de ligne pour un montant de 50 000 € a été faite par le Crédit Agricole pour pallier des besoins ponctuels de liquidités.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vue :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté,
- détermine comme suit les caractéristiques de cette ligne de trésorerie :
 - Durée : 1 an maximum
 - Montant : 50 000€
 - Taux : Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00% auquel s'ajoute une marge de 1.07 %
 - Commission d'engagement : 132€, soit 0.15% du montant total de la ligne (prélevée par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Gilles MORTIER, le Président pour la souscription à la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Pour extrait conforme
Le Président


Gilles MORTIER